Réf. Farde e-Assemblées : 2692106

N° OJ : **156**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Subside HAAP 20 - Maison(s) de Quartier.- Montant : 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/43501 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : Un subside d'un montant de 2.000,00 EUR à l'article 84201/43501 (Eng : 25/048310) du budget ordinaire de 2025 est octroyé à Maison(s) de Quartier – Centre d'Animation sociale de quartier (894.681.874).

Annexes :